

Distillerie saint maximin la sainte baume

De: manzolinjf@orange.fr

01/02/2019 09:38

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

Monsieur le Commissaire,

Nous sommes résidents depuis peu sur la commune de Seillons Source D'Argens, depuis la fin du mois d'août.

Je tiens à vous faire part de mes doutes quant à ce projet dont nous n'avions pas connaissance lors de notre acquisition.

Compte tenu de mon activité professionnelle passée je relève dans le dossier d'enquête publique des manques quant à l'information sur la sécurité routière :

- les chaussées utilisées sont elles calibrées pour le passage de poids lourds en nombre suffisant,
- les études des chaussées ne sont pas mentionnées (profil en long, profil en travers, agrégats, etc),
- les comptages récents ne sont pas mentionnés,
- la securite routière n'est pas abordée. Compte tenu des infractions routières nombreuses constatées depuis que nous sommes sur place et de la façon de conduire de certains usagers il est très dangereux de ne pas étudier au droit du site des dispositifs adaptés au nouveau trafic (giratoire, feux tricolores, élargissement des chaussées...)

Dans le rapport présenté par Azur bio ne comporte aucun de ces points sauf erreur de ma part.

Je rejoins également les différents points abordés par le collectif :

- la méthanisation
- l'environnement
- la pollution des nappes
- l'environnement
- la position des communes de St Maximin et de Seillons qui s'opposent au projet.

Je suis donc opposé à ce projet et je soutiens les habitants et le collectif qui s'y opposent sauf à démontrer que les points soulevés ci dessus soient débattus publiquement et ne soient pas la pression de lobbies auprès de décideurs.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir intégrer mes observations au dossier de l'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de ma respectueuse considération.

JF MANZOLINI
chemin de la Chapelle
83470 Seillons Source d'Argens

Je suis contre le projet de la station de traitement de St Maximin

De: "Huchet Pascale" <calouldem@yahoo.fr>

01/02/2019 10:29

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

Installés dans le lotissement de la Regalette depuis l'été 2011, nous avons choisi cet endroit pour son calme et son côté encore très boisé. Nous avons déjà eu l'occasion de subir les nuisances olfactives de la distillerie à plusieurs reprises et attendions avec impatience le moment où cela cessait. Il est hors de question de subir ce problème en continu. C'est inadmissible de voir notre lotissement accueillir de nouvelles familles et d'accepter, en même temps, l'installation de cette usine à demeure. Elle n'a absolument rien à faire dans ce paysage de part sa dangerosité et toutes les nuisances que cela entraîne. Atteinte aujourd'hui d'un cancer, je souhaite profiter pleinement de mon lieu de vie qui m'aide à me ressourcer et à affronter cette maladie. Je n'ai aucun désir de subir ce désagrément en continu et de mettre à nouveau ma santé en danger. Je vous prie donc de faire le nécessaire pour fermer définitivement ce site et privilégier le bien-être des st maximinois qui sont aussi des contribuables...

Cordialement.

Pascale Johnson

Envoyé depuis Yahoo Mail pour Android

Collectif contre les nuisances de la distillerie de Saint Maximin

De: "Isabelle MICHEL-PELLAT" <pellat.isabelle@gmail.com>

01/02/2019 12:06

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

Monsieur le Commissaire Enqueteur,

Je suis indignée que l'on puisse à l'heure actuelle, quelque soit l'endroit et d'autant plus aujourd'hui parce que j'y vis, ne serait ce qu'étudier un tel projet. Il est impensable que personne ne s'intéresse à l'environnement, aux conséquences d'un tel projet pour nous, pour nos enfants, pour la terre qui nous porte. Les suites d'une réalisation d'un tel projet ne sont plus d'actualités. Aujourd'hui, on réhabilite des sites pour les rendre propres. Ce projet vise la catastrophe écologique. Je compte sur vous pour que l'aboutissement de ce projet n'aille pas à l'encontre d'une réalité environnementale, mais plutôt dans le bon sens pour un respect de la vie humaine, végétale et animale.

Votre conscience, nous le souhaitons tous, vous guidera dans le bon sens.

Je vous remercie donc de prendre en considération le côté vie future .

Avec mes remerciements,

Madame MICHEL

Contre le projet d'Azur Bio-Traitement-Distillerie St Maximin-Var

De: "LUDOVIC LUCCIONI" <l.luccioni83470@gmail.com>

01/02/2019 13:04

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

Cc: collectif@stmaximin.fr

Monsieur Le Commissaire enquêteur,

nous vous écrivons à propos de l'enquête publique concernant la demande d'exploitation de la distillerie de Saint Maximin la Sainte Baume.

Nous habitons, ma compagne et notre fille de 6 ans, à moins d'un kilomètre à vol d'oiseau de la distillerie.

Nous tenons à vous faire part de notre opposition au projet susvisé, en raison notamment des risques pour notre santé (et la santé de toutes et tous), des nuisances que ce projet générera sur l'environnement en général, la dépréciation que subirait tous biens immobiliers si ce projet voit le jour.

Nous demandons purement et simplement l'abandon du projet de construction d'une usine de traitement des effluents vinicoles à Saint Maximin la Sainte Baume sur le site de la distillerie pour les raisons suivantes :

Nuisances sanitaires : Utilisation de produits chimiques notables et ou inflammables et utilisation de produits Cancérogène, Mutagène, Toxique pour la reproduction (CMR).

Nuisances olfactives : Odeurs nauséabondes et fumées permanentes.

Nuisances sonores : Entre 10 et 20 camions voire plus par jour, nuit comprise car l'exploitation de l'usine sera de 7j/7 24h/24.

Nuisances parasitaires : Développement de grandes quantités de mouches et autres insectes, impact direct et très négatif sur les abeilles, développement de souches résistantes aux produits chimiques.

Nuisances visuelles et paysagères : Augmentation de la visibilité de l'usine actuelle, présence d'une torche et d'un dégagement de fumées de façon permanente.

Nuisances environnementales :

Rejet de gaz à effet de serre 7j/7 24h/24, ce qui va à l'encontre des accords sur le climat.

Rejets d'effluents dans le ruisseau des Fontaines, affluent de l'Argens.

Risques certains de pollutions sur les nappes phréatiques.

Dégradation d'un site NATURA 2000 protégé par l'EUROPE.

Destruction d'espèces protégées.

Création de 225 tonnes voire plus de boues par an à environ 16% de siccité.

Risque certain de déversement dans la nature d'effluent, de soude, de boue, de floculants, etc.

Nuisance en terme d'image :

Dépréciation de l'immobilier d'environ 30 % voire plus.

Dégradation de l'attractivité de Saint Maximin la Sainte Baume

Impact sur l'image de la Basilique.

Impact sur l'image PNR de la Sainte Baume.

Ces nuisances vont toucher des milliers de personnes des communes de Saint Maximin la Sainte Baume, Seillons Sources d'Argens, Ollières : Il y a de nombreuses habitations à moins de 50 mètres, des écoles et notamment l'école Galilée (école d'enfants précoces), où est scolarisée notre fille de 6 ans ainsi que de nombreux autres enfants, il y a une aire de jeux à environ 700 mètres, les différents vents touchent de nombreux quartiers.

Il est à noter aussi une information très importante à savoir qu'il y a quelques années, lorsque Monsieur PENAL Alain était Maire de la commune de Saint Maximin la Sainte Baume (maintenant décédé), m'appelait souvent ainsi que moi-même afin qu'il y ait des échanges réguliers quant aux odeurs nauséabondes que dégageait la distillerie, ce qui nous impactait directement quant à notre qualité de vie...

Pour toutes ces raisons, Monsieur Le Commissaire enquêteur, nous considérons que ce projet dangereux ne doit pas voir le jour à cet endroit là.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir intégrer nos observations au dossier de l'enquête publique.

Nous vous prions de croire Monsieur Le Commissaire enquêteur, en nos respectueuses considérations.

Ludovic LUCCIONI

Julie FABRE

Léa LUCCIONI-FABRE

59, allée des amandiers

83470 Saint Maximin la Sainte Baume

Contre le projet d'Azur Bio-Traitement-Distillerie St Maximin-Var

De: "LUDOVIC LUCCIONI" <l.luccioni83470@gmail.com>

01/02/2019 13:32

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

Cc: collectif@stmaximin.fr

Courriel envoyé de la part de mes voisins qui n'ont internet

Monsieur Le Commissaire enquêteur,

nous vous écrivons à propos de l'enquête publique concernant la demande d'exploitation de la distillerie de Saint Maximin la Sainte Baume.

Nous habitons, ma famille et moi, à moins d'un kilomètre à vol d'oiseau de la distillerie.

Nous tenons à vous faire part de notre opposition au projet susvisé, en raison notamment des risques pour notre santé (et la santé de toutes et tous), des nuisances que ce projet générera sur l'environnement en général, la dépréciation que subirait tous biens immobiliers si ce projet voit le jour.

Nous demandons purement et simplement l'abandon du projet de construction d'une usine de traitement des effluents vinicoles à Saint Maximin la Sainte Baume sur le site de la distillerie pour les raisons suivantes :

Nuisances sanitaires : Utilisation de produits chimiques notables et ou inflammables et utilisation de produits Cancérogène, Mutagène, Toxique pour la reproduction (CMR).

Nuisances olfactives : Odeurs nauséabondes et fumées permanentes.

Nuisances sonores : Entre 10 et 20 camions voire plus par jour, nuit comprise car l'exploitation de l'usine sera de 7j/7 24h/24.

Nuisances parasitaires : Développement de grandes quantités de mouches et autres insectes, impact direct et très négatif sur les abeilles, développement de souches résistantes aux produits chimiques.

Nuisances visuelles et paysagères : Augmentation de la visibilité de l'usine actuelle, présence d'une torche et d'un dégagement de fumées de façon permanente.

Nuisances environnementales :

Rejet de gaz à effet de serre 7j/7 24h/24, ce qui va à l'encontre des accords sur le climat.

Rejets d'effluents dans le ruisseau des Fontaines, affluent de l'Argens.

Risques certains de pollutions sur les nappes phréatiques.

Dégradation d'un site NATURA 2000 protégé par l'EUROPE.

Destruction d'espèces protégées.

Création de 225 tonnes voire plus de boues par an à environ 16% de siccité.

Risque certain de déversement dans la nature d'effluent, de soude, de boue, de floculants, etc.

Nuisance en terme d'image :

Dépréciation de l'immobilier d'environ 30 % voire plus.

Dégradation de l'attractivité de Saint Maximin la Sainte Baume

Impact sur l'image de la Basilique.

Impact sur l'image PNR de la Sainte Baume.

Ces nuisances vont toucher des milliers de personnes des communes de Saint Maximin la Sainte Baume, Seillons Sources d'Argens, Ollières : Il y a de nombreuses habitations à moins de 50 mètres, des écoles et notamment l'école Galilée (école d'enfants précoces), où sont scolarisés de nombreux autres enfants, il y a une aire de jeux à environ 700 mètres, les différents vents touchent de nombreux quartiers.

Pour toutes ces raisons, Monsieur Le Commissaire enquêteur, nous considérons que ce projet dangereux ne doit pas voir le jour à cet endroit là.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir intégrer nos observations au dossier de l'enquête publique.

Nous vous prions de croire Monsieur Le Commissaire enquêteur, en nos respectueuses considérations.

Geneviève et Joseph VAUGIER

Muriel, Sylvain BANDIERA et leurs enfants

111, allée des amandiers

83470 Saint Maximin la Sainte Baume

Lettre CONTRE L'USINE DE LA DISTILLERIE

De: "VALERIE DOUAU" <valerie.douau@gmail.com>
À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net
Pièces jointes: Madame DOUAU.docx (14,2 ko);

01/02/2019 15:04

Bonjour Mr le Commissaire enquêteur,
Je vous adresse en pièce jointe le courrier qui précise **mon refus** de l'installation de cette usine de traitement des déchets à Saint Maximin.
Je compte sur vous pour l'intégrer à l'enquête en cours.
Avec mes remerciements anticipés,
Cordialement

Valérie DOUAU
06 48 67 83 15

Lettre CONTRE L'USINE DE LA DISTILLERIE

De: "VALERIE DOUAU" <valerie.douau@gmail.com>
À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net
Pièces jointes: Madame DOUAU.docx (14,2 ko);

01/02/2019 15:04

Bonjour Mr le Commissaire enquêteur,
Je vous adresse en pièce jointe le courrier qui précise **mon refus** de l'installation de cette usine de traitement des déchets à Saint Maximin.
Je compte sur vous pour l'intégrer à l'enquête en cours.
Avec mes remerciements anticipés,
Cordialement

Valérie DOUAU
06 48 67 83 15

Valérie DOUAU
225 Chemin de la farigoulette
83470 SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME

Le 1^{er} Février 2019

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous écris à propos de l'enquête publique concernant la demande d'exploitation de la distillerie de Saint-Maximin-La-Sainte-Baume.

J'habite à proximité de la distillerie, à vol d'oiseau à 1,8 km.

Je ne comprends pas qu'à l'heure du **bilan écologique planétaire catastrophique**, on imagine encore construire des usines qui peuvent polluer l'air, l'eau et les oreilles ... Stop ! Revenons à un peu de bon sens, si l'on souhaite que les générations futures puissent vivre sur cette planète.

En effet devant les risques encourus, qu'ils soient écologiques, économiques, et sanitaires je suis

CONTRE CE PROJET.

Je demande l'abandon de ce projet de construction de cette usine de traitement des effluents vinicoles à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume sur le site de la distillerie pour les raisons suivantes, rien ne garantit que toutes les nuisances énumérées ci-dessous, ne soient pas au rendez-vous à Saint Maximin si ce projet voit le jour :

- Nuisances environnementales avec un rejet de gaz à effet de serre 7j/7 24h/24 qui va À L'ENCONTRE DES ACCORDS SUR LE CLIMAT. Ainsi que des rejets d'effluents dans le ruisseau des fontaines, affluent du fleuve Argens. Un risque accru de pollution des nappes phréatiques et la dégradation d'un site Natura 2000 protégé par l'Europe. Mais ce n'est pas tout la destruction d'espèces protégées rentre en ligne de compte. En effet l'estimation de la création de 225 tonnes de boues par an donnant lieu à 16% de sécheresse. Sans oublier le risque de déversement d'effluent, de soude, de boue et de floculant.
- Nuisances sanitaires avec utilisation de produits chimiques notables ou inflammables. Mais aussi l'utilisation de produits CMR (Cancérogène, Mutagène, toxique pour la Reproduction).
- Nuisances olfactives en vue des odeurs et des fumées permanentes.
- Nuisances sonores avec ses 10 à 20 camions par jour (nuit comprise), puisque le projet prévoit une exploitation de l'usine 7j/7 24h/24.
- Nuisances parasitaires avec un développement accru de mouches, ainsi qu'un développement de souches résistantes aux produits chimiques.
- Nuisances visuelles et paysagères avec un projet d'augmentation de la visibilité de l'usine actuelle, et la présence d'une torche et d'un dégagement de fumées permanentes.
- Nuisances en termes d'image.
L'estimation de la dépréciation de l'immobilier jusqu'à 30%, entraînant de plus la dégradation de l'attractivité de St Maximin, que cela soit en terme touristique ou économique (impact sur l'image de la Basilique, impact sur l'image du PNR de la Sainte Baume).

Ces nuisances vont toucher des milliers de personnes dans les villes de St Maximin la Ste Baume, Seillons et Ollières et autres alentours.

En effets de nombreuses habitations se trouvent à moins de 35 m du projet. Ainsi que des écoles à 300 m, une aire de jeu à 700 m et de nombreux quartiers touchés avec les différents vents.

Pour toutes ces raisons, je vous demande que ce projet soit abandonné.

Je vous serais reconnaissant d'intégrer mes observations au dossier de l'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma respectueuse considération.

Valérie DOUAU

Mme DI MARIA

De: "DI MARIA Magali" <tocadio@yahoo.fr>

01/02/2019 17:01

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

Monsieur le commissaire enquêteur

Je vous écris à propos de l'enquête publique concernant la demande d'exploitation de la distillerie de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

J'habite dans au numéro 79 avenue Adrien Paul Bertin situé à proximité de la distillerie, avec une enfant de 11 ans. Je tiens à vous faire part de mes craintes quant à la réalisation de ce projet je suis tout à fait contre le fait respirer ce méthane et autres je ne souhaite pas que notre ville de Saint-Maximin ressemble aux autres villes polluées avec toutes les conséquences que cela entraîne bien entendu. Pour toutes ces raisons je considère que réaliser ce projet sur serait une énorme erreur réfléchissez un petit peu. Je vous serais reconnaissane de bien vouloir intégrer mes observations au dossier de l'enquête publique. Je vous prie d'agréer Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de ma respectueuse considération.

Mme DI MARIA

Envoyé depuis Yahoo Mail pour Android

à propos de l'enquête publique concernant la demande d'exploitation de la distillerie de Saint-Maximin-La-Sainte-Baume

De: "cavatorta jf" <jean-f.cavatorta@orange.fr>

01/02/2019 17:21

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous écris à propos de l'enquête publique concernant la demande d'exploitation de la distillerie de Saint-Maximin-La-Sainte-Baume.

je suis Mr Cavatorta Jean-François, J'habite à saint maximin depuis plus de 30 ans, je suis situé ancien chemin de sceaux, à 985 metres a vol d'oiseau, avec ma femme et mon fils de 7 ans .

Après lecture du document de présentation du projet, je vous écris mes remarques.

- Si ça pue et je m'en souvient encore lorsque la distillerie était en activité, j'ai bien peur que cela redevienne invivable, surtout aux beaux jours, et ils sont nombreux dans la région ;
- à l'époque cela attirait des mouches, et il est fort probable qu'elles reviennent et rendent la vie infernale sur toute la commune comme cela l'était quand elle fonctionnait .
- selon les produits utilisés et rejetés, et travaillant dans une industrie de semi-conducteur avec des normes drastiques, connaissant le coût du retraitement des rejets, avec des résultats pas toujours à la hauteur des attentes mais surtout de l'investissement, je n'ose imaginer les retombés sur les riverains très proches porté par des vents dominants
- au sujet des vents avez vous fait une rose des vents pour connaître la portée des retombés et la distance, qui, peut être plus importante que prévu?
- il doit y avoir une grosse quantité d'eau reversé dans l'argente, est-il prévu une station de retraitement des eaux, comme nous disposons à rousset avant de rejeter notre eau usagée dans l'arc?
- cela risque d'abimer nos routes à cause du transport par camion, et saturer encore plus le réseau routier qui l'est déjà bien encombrer. avez vous fait une étude sur cette augmentation du trafic, (bruit, pollution avec des gaz cancérigènes, trafic,..) sachant que tous ces camions vont passer devant l'école sainte marie madeleine?
- j'ai cru comprendre qu'il y aurait une flamme torchère , alors même que les feux sont interdits pour nous particuliers !

Pour toutes ces raisons, je considère que cette usine de traitement d'effluents vinicoles risque d'être néfaste pour le quotidien des habitants de saint maximin, qui pour la plupart sont venus s'implanter ici pour vivre à la campagne loin des villes et de leurs pollutions! Travaillant dans une société avec de nombreux produits CMR, toxiques, dangereux pour l'homme et l'environnement, je ne suis pas du tout confiant sur la mise en œuvre et la mise en place de cette usine. Une telle structure doit avoir des normes ISO très élevées qui ne lui seront pas acceptées au vu des habitations très proches (moins de 100 mètres) sinon avec manquements sur les risques.

il ne faut jamais oublier que les sites Seveso ont été créés, suite à un drame avec les conséquences que l'on sait dans une zone urbanisée

je crains que l'étude environnementale produite par AZUR BIO TRAITEMENT, n'ait pas pris en compte tous ces risques liés à ce type d'industrie.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir intégrer mes observations au dossier de l'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma respectueuse considération [ou toute autre formule de politesse].

Cavatorta Jean-François

Non au projet ICPE de traitement d'effluents

De: "Jeremy Laigneau" <laigneau.jeremy@gmail.com>

01/02/2019 17:40

À: abt-Saint-maximin-epvar@administrations83.net

Bonjour je souhaite dire mon avis sur le projet d'usine classée ICPE de traitement d'effluents vinicoles de St maximin, je voulais vous dire NON au projet pour notre avenir, j'habite seillons source d'argens, merci de votre compréhension

non au projet d usine classee

De: liliuvar83@laposte.net

01/02/2019 18:40

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

par la présente je vous fait part de mon refus que le projet d'usine classee icpe de traitement d'effluents vinicoles de st maximin voit le jour en effet il serait source de pollution de l'air, de l'eau et des sols ainsi que des nuisances olfactives et sonores importantes et par causes à effets de toxicité
merci d'en prendre note
cordialement mme berge g